

26-10-73

Le Maire expose à l'assemblée que par délibération n° 529 du 12 Juin 1973, le Conseil Municipal a demandé l'ouverture d'une enquête administrative en vue de procéder au déclassement du chemin "de Chauvémont", surface 2150 m², sis sur la zone industrielle de LUDRES.

D'autre part, il a demandé le classement d'une parcelle de 730 m² appartenant à SEBL contre la partie du chemin déclassé.

Vu les documents d'arpentage établis par M. DRUESNE, Géomètre-Expert à NANCY,
Vu l'arrêté municipal du 25 Septembre 1973 portant ouverture de l'enquête publique administrative,
Vu l'absence d'observation au registre d'enquête et l'avis favorable de M. le Commissaire Enquêteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL délibère et décide :

- que le chemin rural dit "de chauvémont" est définitivement déclassé pour une surface de 2150 m² et la parcelle de 730 m² est classée.